



Demande de garant abusive ?

Par Lila1000

Bonjour, je pose la question pour un membre de ma famille

Il a 30 ans, célibataire, salaire de 2500? net, en CDI depuis plus de 5 ans
Il veut louer pour 650?
Problème, on lui demande un garant

Est-ce normal ?
Je me doute que c'est légal, un proprio demande ce qu'il veut
Mais est-ce courant ?

Parce qu'il n'est pas éligible à la garantie visale à cause de son salaire trop élevé
C'est vraiment compliqué, il est dans une impasse

Je pensais naïvement que pour un loyer d'1/3 du salaire maximum on ne demandait pas de garant

Par yapasdequoi

Bonjour,
Le bailleur a le droit d'exiger un garant.
Le salaire de 3 fois le loyer est nécessaire mais pas toujours suffisant.

Plus d'infos sur les justificatifs à fournir :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1169]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1169[ur]

Par Isadore

Bonjour,

Le bailleur est libre de demander ou ou même deux garants quels que soit la situation du locataire. Certains bailleurs en font une question de principe, pour eux un candidat qui ne peut trouver au moins un proche qui leur fait confiance ne les intéresse pas. La caution d'un proche est aussi un moyen de pression psychologique sur le locataire en cas de défaillance.

Votre parent peut demander une caution bancaire, de préférence auprès de sa banque à lui. C'est un excellent argument pour le bailleur : le garant sera une banque, peu susceptible de finir insolvable.